

🕒 22.11.2019, 18:00

Ce que le rapport sur la pollution au mercure révèle de nouveau

PREMIUM



Dans le Haut-Valais, l'excavation des sols pollués a débuté en 2017. La moitié des zones à bâtir sont, pour l'heure, assainies. KEYSTONE (archives)

PAR ROMAIN CARRUPT

ENVIRONNEMENT La Commission de gestion, chargée de faire la lumière sur la pollution au mercure, a rendu son rapport ce vendredi. Elle date le moment à partir duquel les autorités avaient connaissance du problème. Elle adresse également des recommandations au département de Jacques Melly.

«Le gouvernement valaisan avait connaissance de la pollution par le mercure depuis plus de quarante ans.» Ce vendredi, la Commission de gestion (Cogest), composée de députés au Grand Conseil, aboutit à la même conclusion que les médias, dont «Le Nouvelliste», qui avaient publié une enquête sur le sujet en février 2018. Non, l'Etat n'a pas découvert le problème en 2010, dans le cadre de la construction de l'autoroute, comme il le laissait entendre.

A lire aussi: Ce mercure que le Valais n'a pas voulu voir (février 2018)

Le rapport de 24 pages sur lequel la Cogest a travaillé durant un an et demi souligne qu'«en 1975, le conseiller d'Etat Arthur Bender affirmait que le gouvernement avait ordonné des contrôles dès 1970 puis ordonné des mesures à la Lonza».

En savoir plus: Les 24 pages de rapport de la Cogest

Autre époque

Les autorités ont donc connaissance de la pollution depuis les années 70. «Cinquante ans plus tôt, elles avaient déjà identifié des dégâts causés par le mercure, mais les connaissances et mentalités de l'époque ne leur avaient pas permis d'y déceler un problème de pollution», avance Fabien Girard. Le rapporteur de la Cogest cite un exemple emblématique: «Lorsque des poissons mouraient, la Lonza finançait une pisciculture et personne ne se posait davantage de questions.»

Lorsque des poissons mouraient, la Lonza finançait une pisciculture et personne ne se posait davantage de questions."

FABIEN GIRARD, RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DE GESTION DU GRAND CONSEIL

Il faut attendre 1993 pour que le canton prenne conscience que la pollution s'était étendue au sol et ne se limitait donc pas à l'eau du Grossgrundkanal, dans lequel la Lonza évacuait des substances chimiques. Et 2017 pour que débutent les premiers assainissements.

Nécessité de «bonnes relations» avec la Lonza

La Cogest n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi le canton n'a pas véritablement pris les choses en main avant les années 2010. Concernant l'absence de communication sur ce sujet, elle émet en revanche une hypothèse. Dans un courrier adressé à la Confédération en 1974, le chef du Service valaisan de la protection de l'environnement insiste sur «les bonnes relations qu'il entretient avec la direction de la Ciba» et se réfère à une remarque de l'entreprise montheysanne, qui utilise aussi du mercure: «Il serait dangereux que les chiffres de notre usine passent dans les domaines publics ou politiques qui s'en serviraient à des fins de propagande ou d'agitation, en étant incapables d'en comprendre la signification réelle».

**«Il serait dangereux
que les chiffres de
notre usine passent
dans les domaines
publics ou
politiques qui s'en
serviraient à des
fins de propagande
ou d'agitation, en
étant incapables
d'en comprendre la
signification
réelle.»**

L'importance de la Lonza pour l'économie haut-valaisanne explique sans doute un souci similaire d'entretenir «des bonnes relations». En 1929, un inspecteur de la pêche neuchâtelois consulté par le Valais mettait en balance la pollution et les emplois: «Il y a lieu d'équilibrer ces intérêts en cause.»

L'inquiétude de Brigue et de Viège en 1925

Quatre ans plus tôt, les présidents de Brigue et de Viège s'inquiétaient pourtant en ces termes: «Quelles sont les décisions que compte prendre l'Etat vis-à-vis des usines Lonza qui empoisonnent complètement le canal Viège-Schnydrigen et une grande partie du Rhône?»

Les préoccupations tantôt sanitaires, tantôt économiques ont traversé les époques. Le Conseil d'Etat de 2014 ne voulait pas rendre public le rapport historique du mercure tant qu'un accord avec la Lonza n'avait pas été trouvé. Une position que critique la Cogest. «Nous déplorons que le conflit entre les objectifs de transparence du préposé et les précautions du département liées aux négociations sur les responsabilités financières aient compliqué une information transparente.»

LA COGEST PARTAGE CERTAINS SOUHAITS FORMULÉS PAR JOËL ROSSIER

Le rapport de la Cogest adresse deux recommandations principales au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement dirigé par Jacques Melly. La première, d'ordre organisationnel, fait écho à différents souhaits de Joël Rossier, l'ex-chef du Service de l'environnement (SEN). Concernant la structure juridique commune à tous les services du département qui poursuivent des objectifs différents, la Cogest écrit: «Le SEN doit disposer de ses propres juristes; son indépendance doit être garantie de par son rôle de police de l'environnement.» Elle ajoute que le SEN «doit pouvoir compter sur un effectif suffisant et stable».

A lire aussi: Décryptage de l'alarmant testament de Joël Rossier

La seconde prie le canton de «ne plus reproduire des campagnes de destruction de documents». Cette remarque fait référence à la disparition, inexpliquée, d'archives par le SEN en 2005. Le Conseil d'Etat analysera ces recommandations d'ici à la session parlementaire de décembre, lors de laquelle le rapport de la Cogest sera débattu.

Marianne Maret auditionnée par la Cogest

Dans le cadre de son rapport, la Cogest a également auditionné son ancienne présidente, Marianne Maret. La nouvelle conseillère aux Etats avait reçu en mars 2018 un rapport de Joël Rossier, dénonçant des dysfonctionnements au sein du département de Jacques Melly. Elle ne l'a jamais transmis à ses collègues. La Cogest a voulu comprendre pourquoi, alors que Joël Rossier prétend que ces documents lui étaient destinés.

La politicienne PDC a répondu qu'elle entendait protéger Joël Rossier, le considérant comme un lanceur d'alerte. Lors d'un des deux entretiens à ce sujet, elle lui a rappelé qu'il devait respecter la voie hiérarchique pour communiquer son rapport. Marianne Maret appuie sa position en précisant qu'«il n'y avait aucun élément qui faisait référence à un problème de santé publique» dans ces écrits. Sans critiquer explicitement son ancienne présidente, la Cogest «relève néanmoins que le rapport en question est composé majoritairement d'éléments en relation avec le mercure, au cœur de son enquête».